



ANACOFI

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS FINANCIERS

• QUI SOMMES-NOUS ?

L'ANACOFI est la principale association interprofessionnelle et la seule structure confédérale de représentation et de défense des intérêts des entreprises indépendantes de la sphère patrimoniale et financière, ce que l'on appelle en Europe les « Independent Financial Advisors » (IFA).

Imaginée en 2004, par des professionnels qui souhaitent disposer d'une structure de réflexion pluraliste, elle leur a permis de se grouper pour traiter les problèmes communs tout en disposant d'un instrument de représentation simple, généraliste et indépendant.

L'ANACOFI accompagne l'entreprise et son dirigeant dans son installation, son évolution et son fonctionnement.

L'ANACOFI le représente partout où c'est nécessaire.

L'ANACOFI contrôle aujourd'hui la principale association des Conseils en Investissement Financiers (42% des effectifs nationaux), la première association de courtiers en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises (plus de 25% des courtiers), le plus important syndicat de courtiers en assurance vie par le nombre d'entreprises et un des 4 principaux syndicats d'agents immobiliers (patrimoniaux et d'immobilier d'entreprise).

Ses objectifs principaux :

- **La représentation des entreprises du courtage/conseils en banque, finance, assurance, immobilier, Gestion de Patrimoine et Finance d'Entreprise.**
- **La réflexion interprofessionnelle** sur des sujets et problèmes communs.
- **L'ANACOFI en chiffres (décembre 2024) :**
 - 3000 entreprises cotisantes et 8500 dans les ANACOFIs
 - Plus de 11000 chefs d'entreprises pour environ 35000 professionnels dans nos activités dans des entreprises qui représentent environ 50000 emplois.
 - Poids économique :
 - Total cumulé : 7,5milliards.

A RETENIR :

- **Structure Confédérale :** ANACOFI - Structure Confédérale : Regroupe les entreprises du conseil et de l'intermédiation, de la sphère patrimoniale et financière. Courtiers et leurs mandataires, IOBSP, Courtiers en assurance (principalement vie), CIF, CGP, conseils en finance et développement d'entreprises, professionnels de l'immobilier :
- ANACOFI-CIF : association agréée par l'AMF, pour les CIF (Conseils en Investissement Financiers)
- ANACOFI -IMMO : Syndicat professionnel d'intermédiaires en immobilier
- ANACOFI-COURTAGE : association agréée par l'ACPR, pour les courtiers
- ANACOFI -SYNDICAT : Structure dédiée à la représentativité sociale pour l'ensemble des courtiers
- Association Confédérées : ANCDGP, EPPA France, Finance Innovation.
- Syndicat de Branche CPME
- Membre de la FECIF : Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers afin de défendre et promouvoir le rôle joué par les conseils et intermédiaires financiers en Europe.
- Membre de Paris EUROPLACE : : Paris EUROPLACE est l'organisation en charge de promouvoir et développer la Place financière de Paris. Interface privilégiée auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, avec lesquels elle entretient un dialogue régulier et constructif, Paris EUROPLACE est force de propositions et organe de mobilisation au service des intérêts collectifs de la Place.

Principales Commissions :

- **Commission de Surveillance de Marché :**
Dépend des sujets d'actualité.
- **Juridique**
Assurent la veille juridique pour les permanents et administrateurs.
- **Discipline**
Sanctionne les agissements non conformes aux statuts et au règlement intérieur.
- **Déontologie**
Fait évoluer le code de déontologie ou de bonne conduite de l'association.
- **Métiers – Entreprises - PME**
Travaux sur la thématique du développement et du financement des entreprises.
- **Formations - Veille Technique**
Valide les formations reconnues par l'association.
Définie la politique de l'association en matière de veille technique.
Organise les formations effectuées par ou au nom de l'association.
- **ESG/ ISR**
Travail sur les thématiques de la Finance et de l'investissement Durables.
- **RC Pro**
Définie la politique en matière d'assurance professionnelle.
Analyse les offres disponibles.
- **Mutation de cabinets et clientèles**
Pour ceux qui souhaitent vendre ou acheter une entreprise ou un portefeuille client.
- **Techno**
Aide à analyser et à produire des avis sur la technologie dans nos métiers. Tient à jour un observatoire.
- **Ecoles et Universités**
Permet des réflexions et échanges avec les établissements diplômants.

Services Associatifs Internes :

- **Formation** : 4 salariés dédiés à traiter les dossiers et répondre aux questions + 2 autres s'occupant des mises en place, une douzaine de formateurs et une commission dédiée permettent la mise en place de formations internes demandées par nos adhérents.
- **Information régulière** : par son site WEB, sa MAIL News trimestrielle, ses émissions vidéos ou radio et ses Hors-Séries, l'ANACOFI assure l'information régulière de ses membres, Tours de France permettent une animation terrain passant dans au moins 16 villes et représentent environ 50 dates à Paris et en Province. Mode Webinaire en complément déployé depuis le Covid.
- **Médiation** : Plusieurs médiateurs de la consommation (B to C) et un médiateur interne (B to B) permettent une médiation entre membres mais aussi, entre membres et clients ou avec les fournisseurs.
- **Centrale de référencement** : recensement des marques proposant des Assurances RC, logiciels, documentations, ou autres services utiles, pour lesquels des conditions particulières ont été négociées.
- **Mutation des cabinets** : en toute confidentialité nous tenons la liste des membres souhaitant céder tout ou partie de leur clientèle ou entreprise et la liste des acheteurs potentiels.

Adhérents :

Directs :

Ils contrôlent l'association qui a été créée pour eux. Ils peuvent se répartir par métiers dans différentes sections ou rester membres de la section générale.

Associations :

Les autres associations professionnelles peuvent nous rejoindre dans un cadre confédéral simple et non contraignant.

Elles deviennent adhérentes de plein droit.

Un accord de partenariat spécifique fixe les modalités d'échange et de collaboration entre l'ANACOFI et elles.

Leurs adhérents peuvent, comme nos adhérents directs, accéder au statut de Conseil en Investissement Financier en rejoignant l'ANACOFI CIF.

ADHÉSION :

Pour demander à adhérer, il faut et il suffit que le candidat puisse justifier que sa profession ou l'activité de son entreprise est ou implique l'activité de conseil ou d'intermédiaire financier ou patrimonial.

Le statut d'adhérent s'obtient par présentation d'un dossier qui passe en commission.



L'ANACOFI SERVICES est une société commerciale qui permet de gérer tous les événements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, pour le compte de l'association.

Elle gère les conventions et événements nationaux ou régionaux, des formations à des non-membres, un centre d'affaires et est une structure d'édition ainsi qu'une centrale d'achat.

